

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE CÔTE VHC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE D'ALBATRE organise les **24 et 25 Août 2019** une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée : **21^{ème} Course de côte PEA VHC d'Etretat/Bénouville**.

Cette épreuve compte pour le **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2019**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie en date du **02/07/2019** sous le numéro **49** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **498** en date du **02/07/2019**.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Côte d'Albâtre

Adresse : 74 rue du Village 76430 LES TROIS PIERRES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires SportifsM.BELY Jean Licence n°14542
Commissaires Sportifs	M.GUYOT Hubert Licence n°13748
	M.JARDIN François Licence n°2041
Directeur de Course	M.CARTERON Michel Licence n°8442
Directeur de Course Adjoint	M.DEUIL Sébastien Licence n°113016
Commissaires Technique A Responsable	M.SALENNE Jacques Licence n°18219
Commissaires Technique C	M.BOGEMANS Christophe Licence n°44924
Commissaires Technique C	M.CORREIA DA COSTA Fabien Licence n°212454
Commissaires Technique C	M.GUILLEUX Patrick Licence n°55340
Chargé de la mise en place des moyens	M.DUQUESNE Henri Licence n°147386
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.MAWDSLEY Myriam Licence n°11115
Chargé des Commissaires de route	M.VIANDIER Arno Licence n°13368
Médecin Responsable	M.PROD'HOMME Didier Licence n°230341
Chronométrateur Responsable	M.VOISIN Raphaël Licence n°211834
Chronométrateur Départ	M.JEGOU Pascal Licence n°3899

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement : **Dès obtention du visa**
Ouverture des engagements : **Dès obtention du visa**

Clôture des engagements : **Mardi 20 Août 2019 à 23h59**
 Vérifications administratives : **Samedi 24 Août 2019 de 09h00 à 12h00, Ferme Léger, Bénouville (76790)**
 Vérifications techniques: **Samedi 24 Août 2019 de 09h00 à 12h00, Ferme Léger, Bénouville (76790)**
 Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : **.Samedi 24 Août 2019 à 13h30**
 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :
 **Samedi 24 Août 2019 de 09h00 à 11h00, Ferme Léger, Bénouville (76790)**
 Briefing Commissaires le : **Samedi 24 Août 2019 de 09h00 à 13h30, Ferme Léger, Bénouville (76790)**
 Essais non chronométrés le : **Samedi 24 Août 2019 de 14h00 à 15h00**
 Essais chronométrés le : **Samedi 24 Août 2019 de 15h15 à 16h30**
 Briefing des pilotes sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.
 Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **Samedi 24 Août 2019 à 16h35**
 Départ 1^{ère} montée à partir de : **Samedi 24 Août 2019 à 16h45**
 Affichage des résultats provisoires : **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**
 Remise des prix le **dimanche25 Août 2019 à 19h00 à Ferme Léger, Bénouville (76790) ou Salle de la Mairie, Bénouville (76790) suivant la météo.**

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : **Samedi 24 Août 2019 de 09h00 à 12h00, Ferme Léger, Bénouville (76790)**
 Vérifications techniques: **Samedi 24 Août 2019 de 09h00 à 12h00, Ferme Léger, Bénouville (76790)**
 Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
 Adresse **Garage APN Développement, Les Loges (76790)**
 Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

RALLYGT 7 rue Maria Chapdeleine 14600 HONFLEUR	Raphael VOISIN Portable : 06.51.77.62.54 Fax : 09.89.03.24.34 E-mail : rvoisin@rallygt.fr
--	--

Jusqu'au **Mardi 20 Août 2019 à 23h59.**

Les droits d'engagement sont fixés à **280 €**, réduits à **140 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **100**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "*Conditions d'admission des voitures*").

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) ou règlement standard Course de Côte, Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle sera indiquée par un additif au présent règlement, additif qui sera remis lors des vérifications administratives.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre des numéros de course, le plus petit partant en tête.

Pour la course

La compétition se disputera en **3** montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur l'ensemble des montées.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement général, tout groupe et toute classe confondus
- Un classement séparé pour chacun des groupes,
- Un classement séparé pour chacune des classes.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Remise des prix le **dimanche 25 Août 2019 à 19h00 à Ferme Léger, Bénouville (76790) ou Salle de la Mairie, Bénouville (76790) suivant la météo.**

